

Le 23 octobre 2019

Modifications à venir des dispositions réglementaires sur le harcèlement en milieu de travail

Pour diffusion immédiate

La Commission des accidents du travail (WCB) de l'Île-du-Prince-Édouard a présenté des modifications à l'*Occupational Health and Safety Act* (loi sur la santé et la sécurité au travail) et à ses règlements d'application relativement au harcèlement en milieu de travail.

Les modifications apportées à la loi et aux dispositions réglementaires soulignent les responsabilités des employeurs et des travailleurs dans le domaine de la prévention du harcèlement en milieu de travail.

S'inspirant des dispositions en vigueur dans d'autres administrations canadiennes, les nouvelles dispositions réglementaires :

- fournissent une définition du harcèlement pour clarifier ce qui est un comportement inacceptable en milieu de travail;
- fixent les exigences pour les employeurs concernant l'élaboration d'une politique visant à prévenir le harcèlement en milieu de travail.

Le nouveau règlement entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

« La transition vers les nouvelles exigences s'effectuera au cours des neuf prochains mois, afin de donner du temps aux employeurs et aux travailleurs pour se familiariser avec les dispositions réglementaires et pour se conformer à celles-ci », a déclaré Stuart Affleck, président de la Commission des accidents de travail de l'Île-du-Prince-Édouard.

Au cours des prochains mois, le personnel de la CAT offrira de l'information aux employeurs et aux travailleurs de l'Île concernant les nouvelles exigences, avant que les dispositions réglementaires entrent en vigueur. Des agents de santé et de sécurité au travail ainsi que des conseillers en sensibilisation seront disponibles : ils pourront visiter les lieux de travail et aider les employeurs et les employés à mieux connaître les exigences et les responsabilités.

Le nouveau *Workplace Harassment Regulations* (règlement sur le harcèlement en milieu de travail), décret #EC2019-710, sera publié dans la *Royal Gazette* le samedi 26 octobre 2019.

Information aux médias : Laura Steeves, coordonnatrice principale des communications de la CAT
lsteeves@wcb.pe.ca, 902-894-0362 ou sans frais 1-800-237-5049